



## L'eau du jardin de mon voisin est débité sur mon compteur

Par **Elodie0210**, le **18/07/2012 à 14:47**

Bonjour,

Alors je suis locataire depuis 1,5 ans d'une maison mitoyenne (ancienne maison séparée en 2 logements). Mes voisins ont le même propriétaire. Depuis 1,5 ans, les voisins étaient persuadé que l'eau de leur jardin venait d'un puits puisqu'ils ne la payaient pas. Seulement, il y a 3 jours, nous avons découvert que lorsque le voisin tirait de l'eau de son puits, notre compteur tournait! Cela fait donc 2 étés où nous payons pour l'irrigation de leur jardin ainsi que pour leur piscine -\_- . Nous avons bien remarqué une consommation important l'été...

Maintenant que cela a été constaté, nous ne savons que faire! Nous avons contacté l'ADIL qui nous a simplement dit de nous arranger avec le propriétaire.... une amie m'a dit de contacter la société qui nous fournit en eau pour qu'ils constate tout cela et que c'est eux qui nous feront un rectificatif... est-ce la bonne démarche? Sans compter que depuis 1,5 ans nous avons eu des difficultés pour payer l'eau... mais aussi l'électricité (cela pourrait aussi être la même chose?????)

Par **youris**, le **18/07/2012 à 16:57**

bjr,

je pense qu'il faut d'abord prévenir votre bailleur de ce problème, c'est son problème et sa responsabilité;

le service des eaux n'est pas concerné tant que l'eau consommé est enregistrée et facturée.  
cdt

Par **Elodie0210**, le **18/07/2012 à 23:33**

Sauf que l'eau nous est facturée à nous depuis bientôt 2 ans au lieu du voisin...

En gros, vous pensez que nous n'avons aucun recours pour le passé et plus qu'à demander un changement de la situation pour le futur auprès du propriétaire?

Par **janus2fr**, le **19/07/2012** à **08:06**

Bonjour,

Je confirme ce que vous m'avez dit, le problème est à régler avec le bailleur. La société de gestion de l'eau ne pourra rien y faire.

En fait, lors de la séparation de la maison en 2 appartements, il y a eu une erreur de raccordement du point d'eau du second appartement qui est resté branché sur le votre. Il serait préférable d'envisager un accord tripartite entre vous, le voisin et le bailleur. Que le voisin vous rembourse une certaine somme pour ses consommations passées, soit directement, soit en passant par le bailleur. Et surtout, que le bailleur fasse modifier le raccordement.

Par **Elodie0210**, le **19/07/2012** à **09:54**

Bon très bien je vous remercie :(

Savez-vous comment nous pouvons estimer la consommation du voisin sachant surtout qu'ils ont une piscine :(

Et surtout, j'ai préparé une lettre pour le propriétaire. Mais je ne sais pas si il est obligé de tout séparer, si il y a des textes de lois le précisant et si il a un délai pour ça?

Je vous mets mon courrier si quelqu'un pourrait me donner son avis, ce serait sympa ^^

En tout cas, merci pour votre aide, car pour nous c'est un véritable casse tête :/

Monsieur,

Comme je vous l'ai dit lors de notre conversation téléphonique du XX/XX/XXXX, je vous informe que le lundi 16 juillet 2012, Mr XXXXX et moi-même avons constaté que l'arrivée d'eau de son jardin, qu'il croyait provenir d'un puits, est en réalité de l'eau fournie directement par mon compteur.

Par conséquent, je vous prierais de bien vouloir effectuer au plus vite les travaux nécessaires à ce que les installations soient distinctes (et que la consommation d'eau de Mr XXXXX ne soit plus facturée sur mon compteur).

En outre, je vous serais reconnaissant de bien vouloir vérifier à l'occasion, que les installations électriques sont également bien distinctes.

Bien cordialement,

XXXXX

Par **Elodie0210**, le **21/07/2012** à **13:02**

Voilà suite de l'histoire, le propriétaire à été prévenu, il va faire fermé le robinet du jardin des voisins.

Maintenant, il ne compte rien faire de plus...

Savez-vous si nous avons des recours ?